

# Rapport sur l'esclavage moderne 2023

## Graphiques Matrox Inc.

### Services Centraux Matrox Inc.



Le présent rapport sur l'esclavage moderne (le « **Rapport** ») porte sur la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et a été préparé conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la « **Loi** »). Le présent rapport est rédigé au nom de Graphiques Matrox Inc., Services Centraux Matrox Inc. (« ci-après **Matrox** ») et Lortron Holdings Corporation Ltd (« **Lortron** ») en tant qu'entité contrôlante de Matrox (collectivement, « **nous** », « **notre** » ou « **nos** »).

## 1. Introduction

Le travail forcé et le travail des enfants, tels qu'ils sont définis dans la Loi, constituent des crimes et des violations graves des droits de l'homme. En tant qu'entreprise chef-de-file en haute technologie, **Matrox** reconnaît le rôle important que nous avons à jouer pour garantir que nos opérations et nos produits, ainsi que les chaînes d'approvisionnement qui les soutiennent, respectent les normes éthiques les plus élevées, y compris la prévention et l'identification du travail forcé et du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Le présent Rapport décrit les mesures que nous avons prises au cours de l'exercice 2023 pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par Matrox ou de biens importés au Canada par Matrox.

En tant qu'organisation, nous reconnaissons que la lutte contre le travail moderne des enfants est un défi complexe, revêtant plusieurs aspects, qui nécessite une action collective et un engagement inébranlable de toutes les parties prenantes. En intégrant des principes éthiques, la responsabilité sociale et le respect des droits de l'homme dans nos activités commerciales, nous nous efforçons de contribuer à un monde où chaque enfant peut s'épanouir, apprendre et grandir dans un environnement sécuritaire et stimulant.

Nous nous engageons à nous améliorer continuellement et à faire preuve de transparence dans nos efforts pour lutter contre le travail moderne des enfants. Nous révisons et améliorons

régulièrement nos politiques, pratiques et initiatives pour assurer l'harmonisation avec l'évolution des normes et des meilleures pratiques dans le domaine.

## 2. Notre Entreprise

Matrox est une organisation privée de haute technologie qui compte environ 500 employés et dont le siège social est situé au Québec, au Canada. Matrox est contrôlée par Lortron, une société de portefeuille constituée au Québec. Depuis près de 50 ans, Matrox est un leader du marché dans la conception de solutions logicielles et matérielles pour un large éventail de clients de haute technologie. Matrox combine l'excellence de l'ingénierie avec une expertise approfondie de l'industrie pour fournir des solutions uniques qui aident nos clients à atteindre leurs objectifs. Matrox s'est imposé comme un chef-de-file du marché en répondant constamment aux exigences des clients en matière de technologie innovante et de normes de fabrication les plus élevées.

Plus précisément, Graphiques Matrox Inc., une entreprise constituée au Québec, conçoit, vend et distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau mondial de bureaux de vente et de centres de distribution. Nos bureaux de vente sont principalement situés au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Services Centraux Matrox Inc., une société constituée au Québec, fournit des services de soutien à Graphiques Matrox Inc. et à ses sociétés affiliées, y compris des services administratifs, d'exploitation, de chaîne d'approvisionnement, de fabrication et de distribution. La majeure partie de la fabrication de nos produits est effectuée à Dorval, Québec, Canada, mais nous utilisons également deux sous-traitants de fabrication de niveau 1 en Chine et en Malaisie. La chaîne d'approvisionnement de Matrox comprend des entreprises qui fournissent des biens et des services à notre organisation.

Nous achetons une proportion importante de biens et de services auprès d'un certain nombre de fournisseurs et avons établi des relations stratégiques, à long terme et transparentes avec eux. Nous nous engageons auprès de tous les fournisseurs de manière éthique et socialement responsable. Nos chaînes d'approvisionnement comprennent l'approvisionnement en matières premières, en fournitures d'emballage, en machines, en composants de maintenance et en autres matériaux directs, tels que le métal, les connecteurs, les papeteries. Nos chaînes d'approvisionnement impliquant nos fournisseurs directs (niveau 1) peuvent être regroupées en biens/équipements et services.

Les activités de la chaîne d'approvisionnement de Matrox jouent un rôle essentiel dans nos activités. Les composants que nous achetons sont utilisés pour fabriquer nos produits à Dorval, au Québec ainsi que par nos sous-traitants de niveau 1. En 2023, les principaux composants et matériaux que nous avons achetés pour fabriquer nos produits finis sont énumérés ci-dessous, ainsi que les principaux pays d'où ils proviennent :

- Les Asics, les circuits intégrés, la mémoire, les FPGAs (circuit intégré prédéfini programmable) et les EEPROMs proviennent principalement de Taïwan, de la Chine, des Philippines, de la Thaïlande, du Japon et de la Corée du Sud.
- Les condensateurs, résistances, inductances, MOSFET, connecteurs, oscillateurs, commutateurs, alimentations et circuits imprimés proviennent principalement de la Corée du Sud, de Taïwan, de la Chine, du Royaume-Uni, du Japon, de la Malaisie, des États-Unis, de Singapour, de la Thaïlande, de l'Allemagne et d'Israël.
- Le métal, les câbles, les emballages et la quincaillerie (vis, inserts, etc.) proviennent principalement de la Chine et du Canada.

### 3. Nos politiques et notre diligence raisonnable

Nos politiques organisationnelles et de gouvernance servent à communiquer nos valeurs et nos attentes. Ces politiques placent la barre très haute pour nous-mêmes, nos fournisseurs et nos partenaires de vente et indiquent clairement que nous ne tolérons aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants. Nous nous engageons à faire évoluer et à améliorer constamment notre approche. Nous ne tolérons pas le travail des enfants, le travail forcé ou la servitude dans aucune de nos opérations ou chez les fournisseurs travaillant pour nous. Nous employons une série de mesures, notamment en effectuant notre diligence raisonnable et des audits pour surveiller les performances de nos fournisseurs, afin d'éviter que nos activités n'aient un impact négatif sur les droits de l'homme. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les exigences légales applicables dans les juridictions dans lesquelles ils opèrent. Vous trouverez ci-dessous de plus amples détails sur certaines de nos politiques :

#### **Code de conduite des affaires**

*Nous nous engageons à mener nos activités de manière légale et éthique. Notre **code de conduite des affaires** est le fondement de nos politiques d'entreprise et établit des principes directeurs sur la conduite professionnelle et établit que dans l'exercice de leurs fonctions, les employés de Matrox doivent toujours agir de manière légale, éthique et dans le meilleur intérêt de Matrox.*

#### **Politique de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la dénonciation de faits**

*Cette **politique de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et dénonciation de faits** a pour but de définir les responsabilités de Matrox et de ceux qui travaillent pour nous en ce qui concerne le respect de notre position de tolérance zéro en matière de pots-de-vin et de corruption.*

*Cette politique existe également pour servir de source d'information et de conseils pour ceux qui travaillent pour Matrox et ses filiales. Elle aide les employés à reconnaître et*

*traiter les situations de corruption, ainsi qu'à comprendre leurs responsabilités. Matrox et ses filiales valorisent l'honnêteté, l'intégrité, la transparence et le professionnalisme dans ses relations avec les clients, les fournisseurs, les concurrents et les représentants du gouvernement. La Société a pour politique de livrer une concurrence loyale et d'adopter des pratiques commerciales conformes à la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (« LCAPE ») et au Code criminel (« Code criminel ») au Canada, à la Foreign Corrupt Practices Act de 1977, telle que modifiée (« FCPA »), aux États-Unis, à la Loi de 2010 sur la lutte contre la corruption au Royaume-Uni ainsi que toutes les autres lois et réglementations anti-corruption applicables aux activités de la Société partout dans le monde (« Lois anti-corruption »).*

### **Politique sur le harcèlement**

*Matrox s'engage à fournir un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination, favorisant ainsi le respect entre les individus à tous les niveaux de l'organisation et préservant le bien-être physique et psychologique de ses employés. Matrox prendra des moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement et imposera les sanctions nécessaires pour mettre fin au harcèlement psychologique lorsqu'elle sera informée de l'existence d'un tel harcèlement. Il est entendu que Matrox ne tolérera pas les menaces ou les actes de représailles contre les employés qui utilisent les canaux de plainte. Tout employé reconnu coupable de harcèlement psychologique ou sexuel fera l'objet de mesures administratives ou disciplinaires.*

### **Politique de tolérance zéro à l'égard de la violence en milieu de travail**

*La politique de Matrox sur la tolérance zéro à l'égard de la violence sur le lieu de travail garantit que chaque employé a le droit de travailler dans un environnement exempt de violence. Matrox s'engage à offrir un environnement de travail exempt de toute forme de violence et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun employé ne soit soumis à de la violence au travail, incluant la violence conjugale, familiale ou sexuelle.*

*Matrox s'engage à prendre les mesures appropriées contre toute personne qui se livre à des actes de violence au travail contre un autre employé.*

### **Politique de responsabilité sociale concernant les minerais de conflit**

*La politique de **Responsabilité sociale de Matrox concernant les minerais de conflit** concerne l'utilisation par Matrox de minerais de conflit, de cobalt et de mica, provenant de la République démocratique du Congo ainsi que des neuf pays voisins, dans notre chaîne d'approvisionnement. La politique décrit et définit les exigences imposées par nos clients qui sont réglementés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La*

*politique explique les obligations légales de Matrox, son point de vue éthique, sa volonté de se conformer et l'adoption de mesures de diligence raisonnable et leurs effets sur l'approvisionnement et les relations publiques.*

En outre, en mai 2024, Matrox a entamé le processus d'élaboration d'une politique sur l'esclavage moderne visant à interdire spécifiquement le travail forcé et le travail des enfants et définir les responsabilités de la haute direction, des employés, des sous-traitants et des fournisseurs. La version actuelle de la politique définit également nos attentes en matière d'évaluation des risques, de diligence raisonnable, de formation et d'amélioration continue afin de prévenir et de réduire le risque d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement.

### **Diligence raisonnable**

Nous attendons des tiers avec lesquels nous travaillons qu'ils adhèrent à des principes et valeurs commerciaux similaires aux nôtres et qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables. Avant de prendre des engagements envers des tiers, nous prenons des mesures pour évaluer convenablement la relation et atténuer les risques associés en effectuant une diligence raisonnable et des contrôles basés sur les risques.

Bien que le risque que nos employés travaillant dans nos installations en Amérique du Nord et en Europe soient soumis au travail forcé ou au travail des enfants soit faible, nous reconnaissons que nous avons moins de visibilité et de contrôle sur nos fabricants et fournisseurs tiers et sur les risques de travail forcé et de travail d'enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Afin d'atténuer ce risque, nous suivons une approche de diligence raisonnable qui comprend les étapes suivantes :

- *Avant d'accepter un nouveau fournisseur principal, nous exigeons qu'il réponde à notre sondage d'évaluation des fournisseurs. Cela atteste de la conformité du fournisseur aux normes, législations et conventions internationalement reconnues en matière de droits de l'homme. De plus, le fournisseur doit fournir des copies des documents de conformité pertinents ou une copie de son plan pour gérer la conformité aux normes, à la législation, aux normes du droit du travail et aux conventions pertinentes.*
- *Plusieurs de nos fournisseurs de matériaux sont de entités publiques reconnues, telles qu'Intel, AMD et TI, qui ont attesté de leur conformité aux lois sur le travail forcé et le travail des enfants.*
- *De plus, Matrox adhère aux processus de diligence raisonnable suivants : visites des fournisseurs et des installations de fabrication, attestation des fournisseurs, audits par des tiers, identification et évaluation des impacts négatifs sur les opérations, les chaînes*

*d'approvisionnement et les relations commerciales et cessation, prévention ou atténuation des impacts négatifs.*

#### 4. Évaluation de nos risques

Matrox effectue diverses activités pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux fournisseurs. Pour évaluer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous nous référons à des sources de données externes, nous nous engageons avec nos pairs et, lorsque cela est possible, nous effectuons des évaluations des risques. Pour identifier les activités commerciales les plus exposées à ces risques, nous prenons en compte les facteurs suivants :

- *Dépendance à l'égard de la main-d'œuvre peu qualifiée*
- *Travail dangereux ou indésirable*
- *Présence d'intermédiaires en main-d'œuvre*
- *Production "offshore"*
- *Présence du travail des enfants*
- *Risques juridiques, y compris la pauvreté, les conflits et l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme*

Notre exposition au risque de travail forcé et/ou de travail des enfants augmente lorsque nous nous engageons avec des tiers, en particulier dans des catégories telles que la fabrication et l'emballage.

Nous comptons sur la coopération de nos fournisseurs et partenaires commerciaux et nous attendons d'eux qu'ils respectent les normes de qualité et d'éthique les plus élevées, telles qu'elles sont énoncées dans nos politiques et codes de conduite, et comme indiqué ailleurs dans ce Rapport.

Le cas échéant, des mesures de diligence raisonnable supplémentaires sont prises, notamment en exigeant des fournisseurs principaux qu'ils remplissent un questionnaire détaillé ou répondent à des questions de suivi supplémentaires. Dans le cas où nous prendrions connaissance de situations au sein de notre chaîne d'approvisionnement qui ne sont pas conformes à nos normes, nous nous attendons à ce que le fournisseur mette en œuvre des mesures correctives. Une non-conformité persistante peut entraîner des mesures correctives supplémentaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation d'affaires, comme indiqué ci-dessous.

## 5. Nos engagements

### **Mesures visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants**

- *Transiger avec des fournisseurs de niveau 1 et les fournisseurs qui ont mis en place des politiques et des mesures ;*
- *Effectuer une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation ;*
- *Considérer les pratiques dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation qui augmentent le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants ;*
- *Exiger des fournisseurs qu'ils mettent en place des politiques et des procédures pour identifier et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement ;*
- *Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des processus de protection de l'enfance ;*
- *Élaborer et mettre en œuvre des clauses contractuelles contre le travail forcé et/ou le travail des enfants ;*
- *Élaborer et mettre en œuvre des normes, des codes de conduite et/ou des listes de contrôle de conformité contre le travail forcé et/ou le travail des enfants ;*
- *Audit des fournisseurs principaux;*
- *Visites physiques chez les principaux fournisseurs;*
- *Échanger avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la question de la lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.*

### **Mesures correctives**

Sur la base de la cartographie de nos fournisseurs actifs, de l'identification de nos principaux fournisseurs et de l'analyse approfondie visant à déterminer si l'un de ces fournisseurs présente un risque plus élevé d'exposition à l'esclavage moderne, aucun incident connu ou risque significatif d'esclavage moderne n'a été identifié et nous n'avons donc pris aucune mesure corrective. Nous resterons néanmoins vigilants à cet égard et continuerons de nous appuyer sur un processus d'approvisionnement fondé sur les engagements énoncés dans le présent document.

Notre Code de conduite des affaires et notre Politique de lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la dénonciation de faits exigent que tous les employés et travailleurs contractuels de Matrox signalent les inconduites réelles ou potentielles. Nous déployons également des efforts de diligence (tels que décrits plus en détail dans le présent Rapport) pour nous assurer que le risque de travail forcé et de travail des enfants est atténué dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Dans le cas où nous découvririons une situation de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous envisagerions de prendre les mesures suivantes pour remédier à ce travail forcé ou au travail des enfants :

- *Suspension ou résiliation d'un fournisseur, d'un sous-traitant ou d'un entrepreneur ;*
- *Mesures visant à prévenir le travail forcé ou le travail des enfants et les préjudices qui y sont associés ;*
- *Actions de soutien aux victimes du travail forcé ou du travail des enfants ;*
- *Mesures de renforcement des capacités, supervision et/ou suivi renforcés des fournisseurs, sous-traitants ou entrepreneurs.*

### **Formation**

Les membres de notre équipe d'approvisionnement ont la possibilité de s'inscrire à divers modules de formation dispensés par des tierces parties, évaluateurs de la performance environnementale, sociale et de gouvernance des organisations et de leurs chaînes d'approvisionnement. Certains programmes de formation couvrent des sujets de droits de l'homme, telles que le travail forcé et le travail des enfants. Nous révisons également régulièrement nos politiques pour nous assurer qu'elles continuent d'être à jour, pertinentes et efficaces.

### **Nos progrès et notre efficacité**

Matrox n'a pas pris de mesures pour évaluer notre efficacité dans la prévention et la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Toutefois, si des rapports ou des préoccupations pertinents sont portés à notre attention, nous examinerons ces informations et en tiendrons compte dans l'examen de nos politiques et procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants. Cela peut inclure l'élaboration et la mise en œuvre d'un système d'évaluation de l'efficacité, le cas échéant.

## **6. Approbation & Signature**

Conformément au sous-alinéa 11(4)b) (ii) de la Loi, le présent Rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Lortron le **30 mai 2024** et a été présenté au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce Rapport est également disponible sur le site Web de la société Matrox à l'adresse **www.matrox.com**.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent Rapport pour Graphiques Matrox Inc., Services Centraux Matrox Inc. et Lortron Holdings Corporation Ltd. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les



**Graphiques Matrox Inc. et ses sociétés affiliées - Rapport sur l'esclavage moderne 2023**

informations contenues dans le présent Rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.



---

**Lorne Trottier**

**Président**

30 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier Lortron Holdings Corporation Ltd.